



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 M 57 : COMMUNE DE GRATTERY

### Sommaire :

- I Eléments de contexte
- II. Les sections de fonctionnement et d'investissement
- III. Niveau d'endettement de la collectivité
- IV. Niveau des taux d'imposition
- V. Eau et Assainissement - Redevances
- Annexe : extrait du CGCT

### I. ELEMENTS DE CONTEXTE

#### Spécificité 2024

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le budget Principal de la commune en nomenclature M 57 devient l'unique budget. Il intègre l'ancien budget annexe Eau et Assainissement dissous au 31 décembre 2023 par décision du conseil municipal (*délibération N° 2023-23 du 18 septembre 2023*).

Principaux ratios (base DGFIP 2022) :

Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 217 Source INSEE

Population Municipale : 213 Population Comptée à part : 4

Données Socio-démographiques	Commune 2021	Commune 2022	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	217	219			
Nbre foyers fiscaux	122	121			
Part des foyers non imposables	45.1 %	47.1 %	58.9 %	55.3 %	59.5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	37 896	31 746	23 883	25 968	24 524

### II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

#### Vue d'ensemble du Budget :

Budget voté à l'équilibre, les prévisions en dépenses et en recettes correspondent.

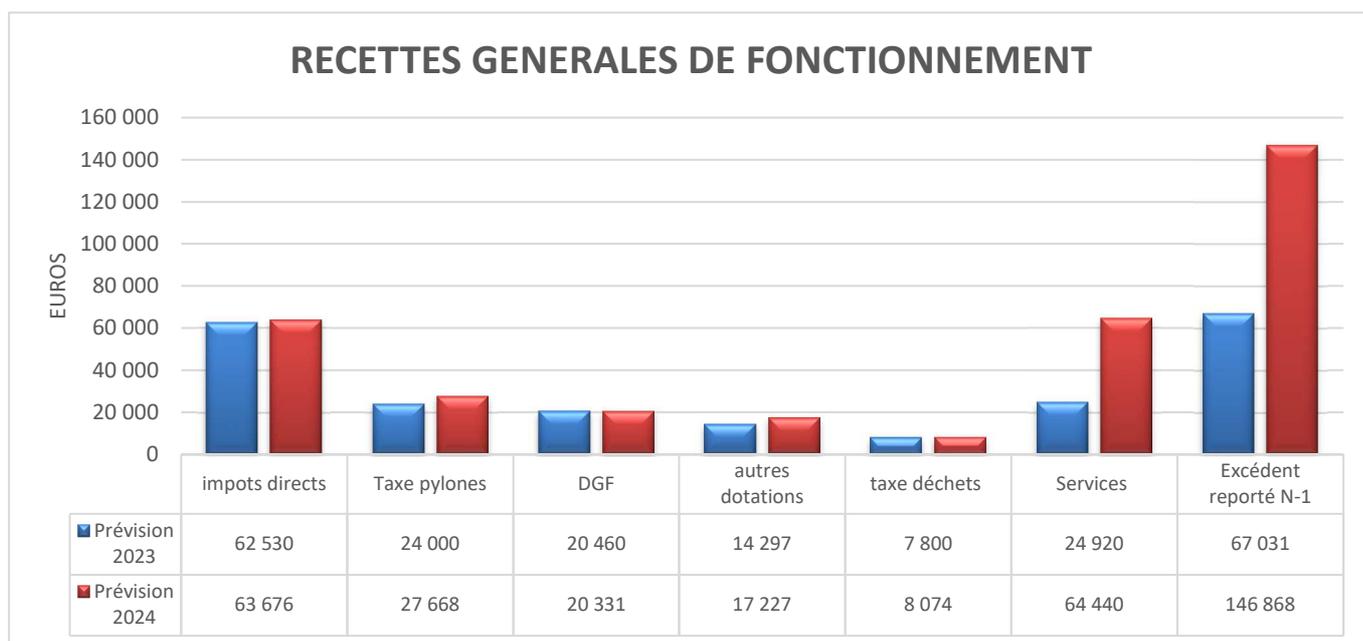
TOTAL BUDGET 2024	568 920.26 €		
DEPENSES FONCTIONNEMENT	367 719.26 €	RECETTES FONCTIONNEMENT	367 719.26 €
Commune	184 627.00 €	Commune	252 206.17 €
Eau et Assainissement	57 736.00 €	Eau et Assainissement	115 513.09 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	201 201.00 €	RECETTES INVESTISSEMENT	201 201.00 €
Commune	176 731.00 €	Commune	96 768.57 €
Eau et Assainissement	24 370.00 €	Eau et Assainissement	57 880.28 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT		367 719.26 €						
Chap.	DEPENSES		COMMUNE	EAS	Chap.	RECETTES		EAS
002	déficit reporté	- €		0.00	002	excédent reporté	146 868.26 €	85 785.17
011	<b>Charges à caractère général</b>	<b>162 687.11 €</b>	68 533.00	15 350.00	70	Produits des services	64 440.00 €	19 290.00
012	Charges de personnel	37 630.00 €	37 630.00	0.00	73	Impôts et taxes	8 101.00 €	8 101.00
014	Atténuation de produits	35 616.00 €	31 568.00	4 048.00	013	Atténuation de charges	- €	
65	Autres charges gestion courante	43 770.00 €	37 910.00	5 860.00	74	Dotations et participations	38 042.00 €	37 662.00
66	Charges financières	11 116.00 €	3 205.00	7 911.00	75	Autres produits de gestion courante	1 950.00 €	1 950.00
67	Charges exceptionnelles	400.00 €	200.00	200.00	76	Produits financiers	0.00	
68	Dotations Dep. Créance	30.00 €	0.00	30.00	731	Fiscalité locale	99 418.00 €	99 418.00
	<i>Dépenses réelles</i>	291 249.11 €	179 046.00	33 399.00		<i>Recettes Réelles</i>	358 819.26 €	252 206.17
023	virement à la sect invest	46 552.15 €		0.00	042	722 Opérations d'ordre entre section	- €	0.00
042	6811- dotations aux amortissements	29 918.00 €	5 581.00	24 337.00	042	Op. Ordre – quote part subv transférées	8 900.00 €	8 900.00
043	Op. ordre intérieur section				043	Op. ordre intérieur section		
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :</b>		<b>367 719.26 €</b>	184 627.00	57 736.00	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :</b>		<b>367 719.26 €</b>	252 206.17

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 367 719.26 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, location de salle...), à la vente de Bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux recettes du service de l'eau et de l'assainissement (eau potable – assainissement Collectif et SPANC)



D'ordre général, la prévision des recettes se fait à la baisse pour éviter toute surestimation.

La taxe sur les pylônes a fait l'objet d'une revalorisation de + 9,79234 % pour 2024 par rapport à 2023  
 Les recettes des services augmentent par rapport à l'exercice précédent car elles intègrent les recettes du service de l'eau et de l'assainissement ainsi que l'excédent reporté de son ancien budget.

## Prévision de recettes liées au service de l'Eau et de l'Assainissement 2024 :

RECETTES	NBR COMPTEURS	PART FIXE ANNUELLE	TOTAL PART FIXE	PART VARIABLE AU M3	TOTAL PART VARIABLE	REDEVANCES Agence eau (Arrondi à la baisse)		
EAU	104	85	8 840	1.2	10 440	19 280	0.28	2 436
ASSAIN	95	100	9 500	1.5	11 850		0.16	1 264
TOTAL RECETTES part fixe			18 340	TOTAL RECETTES part variable	22 290	TOTAL redevances	3 700	
TOTAL PREVISION RECETTES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF						44 330 €		
RECETTE SPANC (3 contrôles)						390 €		
TOTAL RECETTES 2024						44 720 €		

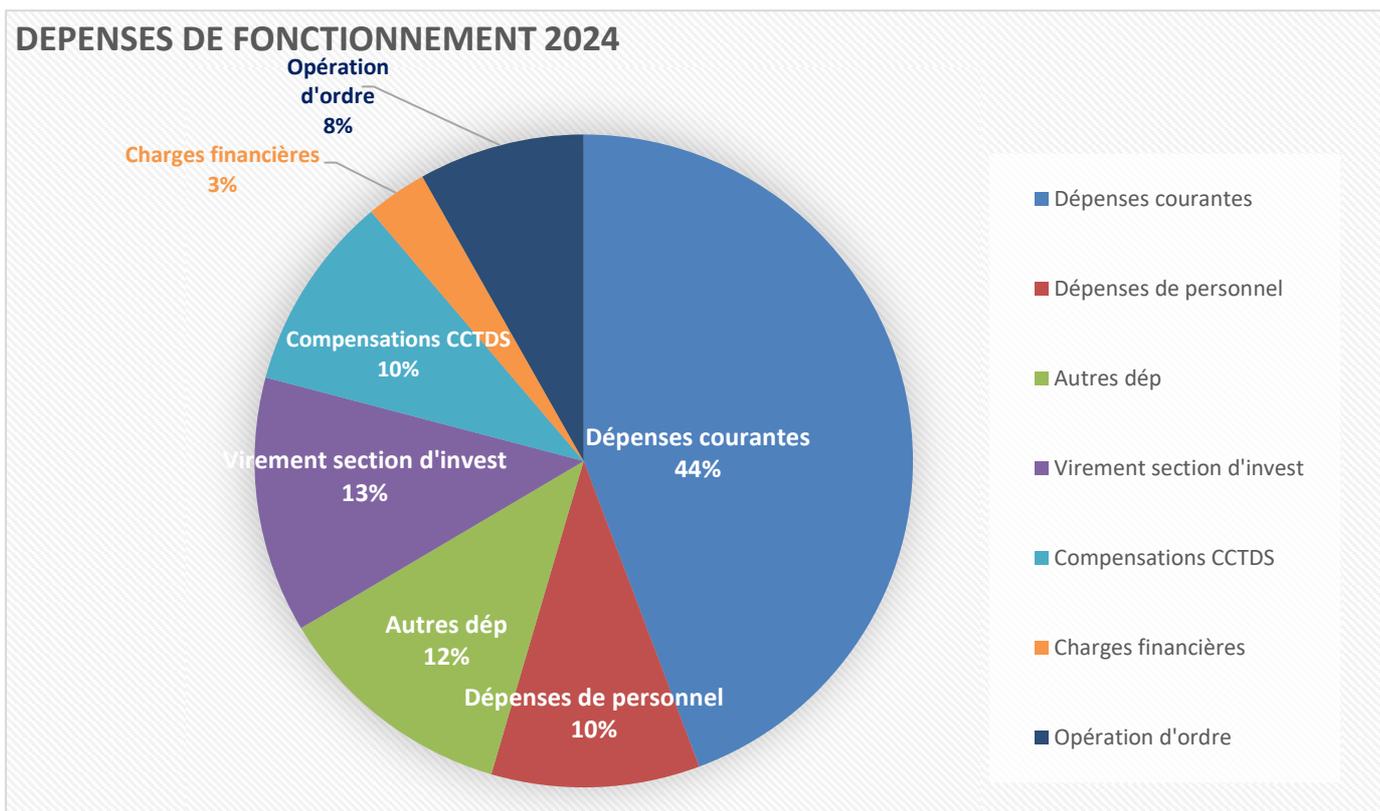
## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 367 719.26 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'ensemble de charges courantes :

Les salaires du personnel communal et indemnités, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des réseaux d'eau et d'assainissement, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer, les dépenses obligatoires...

Le personnel communal se compose de 2 agents à temps non complet :

- 1 secrétaire (17H30)
- 1 employé de commune (partagé en tiers temps avec la communauté de commune),



Chap.	Dépenses de fonctionnement	COMMUNE	EAS	
011	Charges à caractère général	162 687	68 533.00	15 350.00
012	Charges de personnel	37 630	37 630.00	0.00
014	Attribution compensation CCTDS	35 616	31 568.00	4 048.00
65	Autres charges gestion courante	43 770	37 910.00	5 860.00
66	Charges financières	11 116	3 205.00	7 911.00
042	6811- dotations amortissements	29 918	5 581.00	24 337.00
023	virement à la sect invest	46 552		

Principaux travaux d'entretien programmés	PREVU	DETAIL
Aménagement tableau électrique salle des fêtes	2 000 €	Création d'un boîtier électrique salle des fêtes indépendant du boîtier électrique général.
Reprise chemin – destruction terrain vélo cross	1 400 €	Reprise chemin de bois et destruction du parcours de terrain de cross
Élagage du chêne de Grattery	2 700 €	Dégradation suite aux intempéries pris en charge par l'assurance - franchise
Réparation Gloriette rue des Vignettes	1 500 €	Changement des piliers de support de la Gloriette
Installation mobilier Urbain		<i>Barrières existantes à installer</i>
Entretien des réseaux d'eau et d'assainissement	5 910 €	<i>Maintenance et entretien de la rhizosphère bassins, réseaux et pompe de relevage</i>
Diagnostiques / Bilan Eau et Assainissement	2 500 €	<i>Diagnostiques assainissement - Bilan 24 H STEP - analyses eau potable</i>
	<b>16 010 €</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT		201 201.00 €							
Chap.	DEPENSES	COMMUNE	EAS	Chap.	RECETTES	COMMUNE	EAS		
001	déficit reporté	- €		001	excédent reporté	95 545.85 €		62 550.57	32 995.28
16	Remboursements d'emprunt	35 840.00 €	22 870.00	1068	Excédents de fonctionnement	- €			
10	Dotation fond divers	- €		10	Dotations Fonds divers	3 740.00 €		3 192.00	548.00
204	Subv équipement versées (phase 3)	62 000.00 €	62 000.00	13	Subventions d'investissement	- €			
21	Immo. corporelles	8 916.00 €	6 416.00	16	Emprunts	- €			
231	Immo. en cours (phase 3)	60 000.00 €	60 000.00	024	Produits des cessions	- €			
20	immo. Concessions droits similaires	100.00 €		021	virement de la section de fonct	46 552.15 €			
	<i>Dépenses réelles</i>	166 856.00 €	151 286.00		<i>Recettes Réelles</i>	145 838.00 €		65 742.57	33 543.28
040	Op. Ordre – reprises subventions	8 900.00 €		040	Op.Ordre – amortissements immo.	29 918.00 €		5 581.00	24 337.00
041	Opérations patrimoniales	25 445.00 €	25 445.00	041	Opérations patrimoniales	25 445.00 €		25 445.00	
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :</b>	<b>201 201.00 €</b>			<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :</b>	<b>201 201.00 €</b>		96 768.57	57 880.28

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 : 201 201.00 €

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité. Depuis 2022, la commune s'est engagée dans des travaux d'investissement de grande ampleur et coûteux : L'enfouissement des réseaux, qui représente le programme d'investissement principal pour 2024.

Prévisions de l'exercice :

PROJET INVESTISSEMENTS 2024	COMMUNE	EAU/ASS
Travaux sylvicoles report de 2023	4 016.00 €	
<b>ENFOUISSEMENT RESEAUX Phase 3</b>	122 000.00 €	
Étagères de rangement	500.00 €	
Remplacement tables Salle des fêtes	2 000.00 €	
Travaux remplacement de compteur Eau		2 500.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>128 516.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES 2024</b>	<b>131 016.00 €</b>	

### Point travaux enfouissement des réseaux :

- La phase 3 des travaux est achevée et réceptionnée sur l'exercice 2024, cependant l'inflation et la baisse des subventions obligent la commune à adapter le programme des travaux et mettre en suspens la phase N°4 le temps d'un exercice budgétaire.

2022-2024		2023 - 2024		2025 – ..	
Rue	Phase	Rue	Phase	Rue	Phase
Rue du Moulin (mairie)	1	Route de Scye	3	Rue du Chevanny	4
Rue de la Pôle	1	Rue du Moulin (SNCF)	3	Rue de la Charme	5
Chemin de la Paule	1			Rue du Romain	5
Rue des Proley	1				
Rue du Pont	1				
Rue de l'Église	1				
Rue des Vignettes	2				
Place des Vignettes	2				
Rue des Combottes	2				

### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 : 201 201 €

Les recettes d'investissement se composent de la récupération des frais de TVA des achats de certains investissements réalisés en année N-2 (soit 2022 pour 2024), de la taxe d'aménagement (constructions-travaux urbanisme), de l'excédent des exercices antérieur si existant, des recettes liées aux emprunts, de l'amortissement des travaux d'assainissement et des subventions perçues. Également lorsque cela s'avère nécessaire d'un virement de la section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2024 le virement de la section de fonctionnement reste nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Les deux premières phases de travaux d'enfouissement des réseaux ont été payées en 2023, l'excédent antérieur diminue tout comme les recettes de FCTVA qui varient selon les investissements entrepris les années passées, le montant de la Taxe d'aménagement lui varie en fonction des travaux et constructions réalisés.

	Prévu 2024
FCTVA (récupération TVA)	3 240 €
Taxe Aménagement	500 €
Excédent antérieur reporté	95 545.85 €
Opération d'Ordre	29 918 €
Virement section de fonction.	46 552.15 €

### III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond à trois emprunts réalisés pour financer les travaux d'importance (3187 € / hab.) :

- 1- Travaux de renforcement du réseau défense & incendie
- 2- Travaux d'embellissement du village par enfouissement des réseaux électriques et de communication.
- 3- Relatif aux travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif

Année	Durée	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 1er janv 2024	annuité pour l'exercice		Dette en capital au 31/12/2024	Année de fin
						Capital	Intérêts		
2006	20 ans	Crédit Agricole	Travaux Défense Incendie	160 000	24 503.28	10 636.82	770.46	13 866.46	2026
2020	25 ans	Crédit Agricole	Travaux Enfouissement Réseaux	330 000	290 956.01	12 231.93	2 434.19	278 724.08	2045
2017	30 ans	Caisse d'Épargne	Travaux Assainissement	455 000	376 186.76	12 967.42	6 721.30	363 219.34	2047
TOTAL				945 000	691 646.05	35 836.17	9 925.95	655 809.88	
						45 762.12			

#### IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

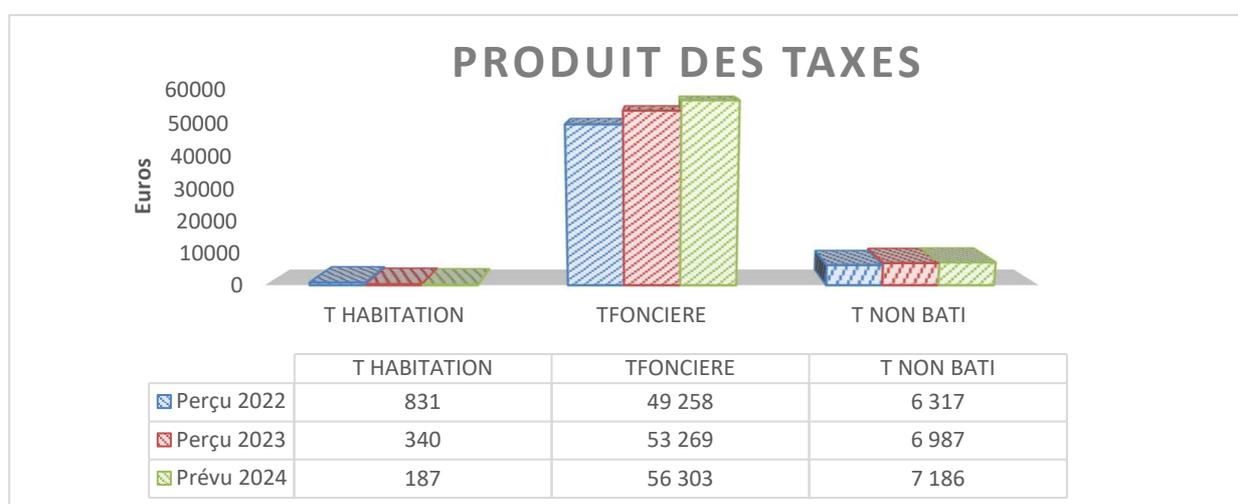
La Direction Générale des Finances Publiques transmet chaque année aux communes un état comportant les bases d'imposition qui servent au calcul du produit des taxes directes locales, et par conséquent au vote de leurs taux. Le présent budget est voté après le vote des taux d'imposition en accord avec l'état 1259 adopté.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté par les conseils municipaux, uniquement pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vu l'importance des programmes de travaux engagés, le Conseil Municipal a fait le choix pour l'exercice 2023, d'augmenter de 1.026 % le taux des taxes directes locales, il n'y avait pas eu de révision des taux depuis l'exercice 2015. Pour l'exercice 2024, aucune modification de taux n'est envisagée

**Taux 2024 :** Foncier Bâti : 42.10 %      Foncier Non bâti : 36.11 %      TH : 6.69 %

Les recettes évoluent chaque année en fonction de la variation des bases d'imposition notifiées par la direction générale des finances publiques.



#### IV. REDEVANCES DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les redevances servent à rembourser les échéances d'emprunt et entretenir les réseaux et la station

**EAU POTABLE** (facturation trimestrielle) Nouveaux tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Eau Potable	Part Fixe		Part variable Au mètre cube (Hors redevances agence de l'eau)	
	2023	2024	2023	2024
Annuel	85 €	<b>85 €</b>	1.20 €	<b>1.20 €</b>
Trimestriel	21.25 €	<b>21.25 €</b>		

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

	Nbre de foyers facturables	Part Fixe	Part variable au mètre cube (Hors redevances agence de l'eau)
2024	95	100 €	1.50 €
2023	94		
2022	93		

1 nouveau raccordement de foyer prévu au cours de l'exercice 2024.

## REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

SPANC sur 9 foyers, 6 sont facturables, 3 fermés inactifs vides de meubles

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Contrôles Prévus 2024
<b>Compétences obligatoires</b>			
Contrôle des installations neuves en €	130	130	1
Contrôle des installations existantes en €	130	130	0
Contrôle périodique de vérification du fonctionnement et d'entretien en €	130	130	0
Pénalité pour non-conformité	130	130	2

Fait à Grattery, le 11 avril 2024

Le Maire,

Jérôme. LALLEMAND



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

## Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.